



Compteur d'eau commun:division de la facture abérante

Par **laulotte**, le **27/01/2009** à **21:02**

Bonjour, nous sommes un couple vivant dans un appartement au 2e étage d'un immeuble des années 1930 comptant 2 étages plus un grenier aménageable. Le compteur d'eau est commun. Le propriétaire nous a fait parvenir la facture aujourd'hui ainsi que des calculs savants pour nous expliquer la division de la somme. Depuis un an, il y a eu des changements de locataires au rez de chaussée et au 1er étage. Dans ses calculs, il ne prend en compte que les locataires actuels de l'immeuble. Nous trouvons que c'est injuste sachant que les anciens locataires étaient 3 (2 enfants et 1 adulte) au rez de chaussée et 4 (2 adultes et 2 enfants) au 1er étage donc ils consommaient logiquement plus d'eau que nous. Quels sont nos droits dans cette situation? Que faire? merci d'avance

Par **Marion2**, le **27/01/2009** à **22:54**

Bonsoir, Contactez l'Agence Départementale pour l'Information des Locataires (ADIL). Votre Mairie vous donnera les coordonnées. Bon courage

Par **laulotte**, le **27/01/2009** à **23:18**

Merci beaucoup laure pour ta réponse. J'espère que l'ADIL saura nous guider et nous préciser nos droits.

Par **Marion2**, le **27/01/2009** à **23:19**

RE,rnrnTu peux, sans problème, compter sur l'ADIL et lui faire confiance.rnrnBon courage